

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN2024-10-JL/VG/LD

DECISION N° 2024/33 - Demande de subvention – Travaux de raccordement à la fibre dans divers lieux de la commune.

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

Dans la continuité du souhait de la ville d'effectuer des travaux de raccordement à la fibre dans divers bâtiments suivants :

- Site principale, la Mairie
- Départ de la salle Camille ROBERT
- Ecole Pablo PICASSO

L'objectif est de permettre un plus haut débit et de simplifier l'utilisation d'outils informatiques des divers bâtiments de la collectivité.

De plus de renforcer la cohésion sociale, en facilitant l'accès aux services publique, grâce à des outils numériques adaptés aux besoins des usagers.

A ce stade, ce projet s'évalue à 26 010,00 € HT comprenant le terrassement, le système d'assainissement et mise en service de liaisons de fibre noire, la fourniture et pose d'une fibre monomode entre les bâtiments.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 26 010,00 € HT soit 31 212,00 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN2024-10-JL/VG/LD

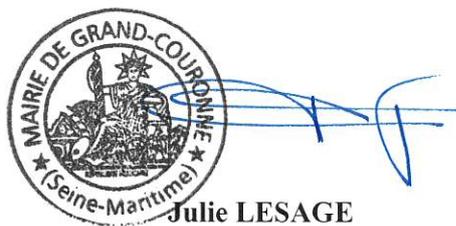
Projet : Travaux de raccordement à la fibre dans divers lieux de la commune	Montant HT de l'opération
Raccordement de la fibre entre les divers bâtiments de la commune	26 010,00 €
TOTAL	31 212.00 €

Considérant les dépenses d'un montant de 26 010,00 € HT pour le projet de travaux de raccordement à la fibre dans divers lieux de la commune

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à 26 010,00 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 14 Octobre 2024



Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale